

Secrétariat général du gouvernement

Direction de la formation professionnelle continue
Service certification, audit et contrôle
Section de la certification professionnelle

19, avenue Foch - BP 110 - 98845 Nouméa cedex

Mèl : scp.dfpc@gouv.nc
Tél. : 24.61.29 - Fax : 28.16.61

LE TITRE PROFESSIONNEL

DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI

DE 2010 A 2012, EN NOUVELLE-CALEDONIE

Décembre 2012



Section certification professionnelle

- PARTIE I -

MISE EN OEUVRE DES TITRES PROFESSIONNELS DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI DE 2010 A 2012, EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Partie | Contexte

La convention passée en juillet 2006 entre le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et l'Exécutif local définit les conditions selon lesquelles les certifications du Ministère chargé de l'emploi sont délivrées en Nouvelle-Calédonie.

Sous le contrôle du haut-commissariat, et à sa demande, la direction de la formation professionnelle continue (DFPC), et plus particulièrement sa section « certification professionnelle (SCP) », est chargée de l'instruction des demandes d'agrément et d'organisation des sessions de validation, ainsi que du contrôle de leur conformité.

En effet, suite à la réforme de la procédure d'agrément des organismes de formations préparant aux titres professionnels, engagée en 2009, la section a développé depuis 2010 ses compétences internes sur le domaine, notamment sur la méthode des contrôles de conformité.

Même si le transfert de responsabilité d'organisation des sessions de validation vers les centres agréés avait été finalisé en 2010 (signature des notes d'organisations n° 2469, relative à l'agrément et n° 2470, relative aux sessions de validation), force est de constater que le turn over des effectifs des centres agréés ne permet pas la stabilisation de la maîtrise du processus.

Face à ce constat, la section certification professionnelle a développé deux projets spécifiques dans le courant de l'année 2011 :

- un accompagnement de quatre demi-journées de tous nouveaux responsables de session identifiés par un centre agréé, en vue de son appropriation du processus de délivrance des titres professionnels du ministère de l'emploi ;
- une action de professionnalisation des jurys d'examen, sur une demi-journée, comprenant la présentation du dispositif des titres professionnels du ministère de l'emploi, l'étude des référentiels concernés par le secteur du juré et une mise en situation reconstituée d'un entretien avec un candidat.

Au final, l'objectif de notre action est bien de veiller au respect de la réglementation, tout en permettant aux différents acteurs (jurés et centres agréés) d'assurer dans les meilleures conditions possibles, leur rôle de partenaire actif dans le dispositif certifiant du Ministère de l'Emploi.

Partie 2| Instruction des demandes d'agrément

L'ensemble des demandes d'agrément émane des 7 centres agréés suivants :

- ETFPA (Etablissement Territorial de Formation Professionnelle des Adultes) de Nouville
- ETFPA de Bourail
- ETFPA Le Surf
- CFTMC (Centre de Formation aux Techniques de la Mine et des Carrières)
- AFBTP (Association de Formation du Bâtiment et des Travaux Publics)
- IFAP (Institut de Formation de l'Administration Publique)
- BIEF (Banian Ingénierie Et Formation)

Sur l'ensemble des dossiers de demande d'agrément parvenus, 23 Titres Professionnels différents ont été concernés sur la période allant de 2010 à 2012 :

- Agent(e) de fabrication d'ensembles métalliques – AFEM,
- Agent de propreté et d'hygiène - APH,
- Agent de restauration - AR,
- Assistant De Vie aux Familles - ADVF
- Cariste,
- Carreleur,
- Chef d'Equipe Gros Œuvre – CEGO,
- Coffreur bancheur, option bâtiment- CBoB,
- Conducteur(trice) de bouteur et de chargeuse – CBC,
- Conducteur(trice) de pelle hydraulique et de chargeuse pelleteuse- CPHCP,
- Conseiller en Insertion Professionnelle – CIP,
- Constructeur Professionnel de Voirie et Réseaux – CPVR,
- Electricien(ne) d'équipements - EE,
- Electricien de maintenance de systèmes automatisés - EMSA,
- Encadrant Technique d'Insertion – ETI,
- Formateur Pour Adultes – FPA,
- Maçon,

- Menuisier de fabrication bâtiment, option ameublement - MFBA,
- Peintre en bâtiment,
- Plaquiste,
- Plâtrier,
- Serveur en restauration – SR.
- Tuyauteur Industriel – TI,

Partie 3| Sessions de validation

Nombre de sessions de validation organisées :

	Sessions TP	Sessions CCP	Total sessions
2010	38	25	63
2011	33	15	48
2012	36	39	75

La quasi-totalité des Titres Professionnels présentés sont de niveau V, seuls quatre, « Chef d'équipe gros œuvre - CEGO », « Encadrant Technique d'Insertion - ETI » (niveau IV), « Formateur Professionnel d'Adultes – FPA » et « Conseiller en insertion professionnelle – CIP » (niveau III) sont de niveaux supérieurs.

Nombre d'inscrits :

	Sessions TP	Sessions CCP	Total sessions
2010	345	128	473
2011	277	68	345
2012	319	223	545

Partie 5| Résultats et Voies d'accès

Les candidats se sont majoritairement présentés au Titre par la voie de la formation soit – et pour l'essentiel - par la voie d'un parcours continu de formation (voie 1a), soit par la voie de la capitalisation de certificats de compétences professionnelles (voie 1b).

Concernant la validation par la voie de la validation des acquis de l'expérience 17 candidats ont été présentés à un TP, dont 12 sur le titre d'ADVF.

Le taux de réussite des femmes est légèrement supérieur à celui des candidats masculins.

Réussite 2010	Nb Présentés	Nb admis au TP	Taux de réussite
Femmes	112	101	90.18%
Hommes	211	182	86.26%
Totaux	323	283	87.62%

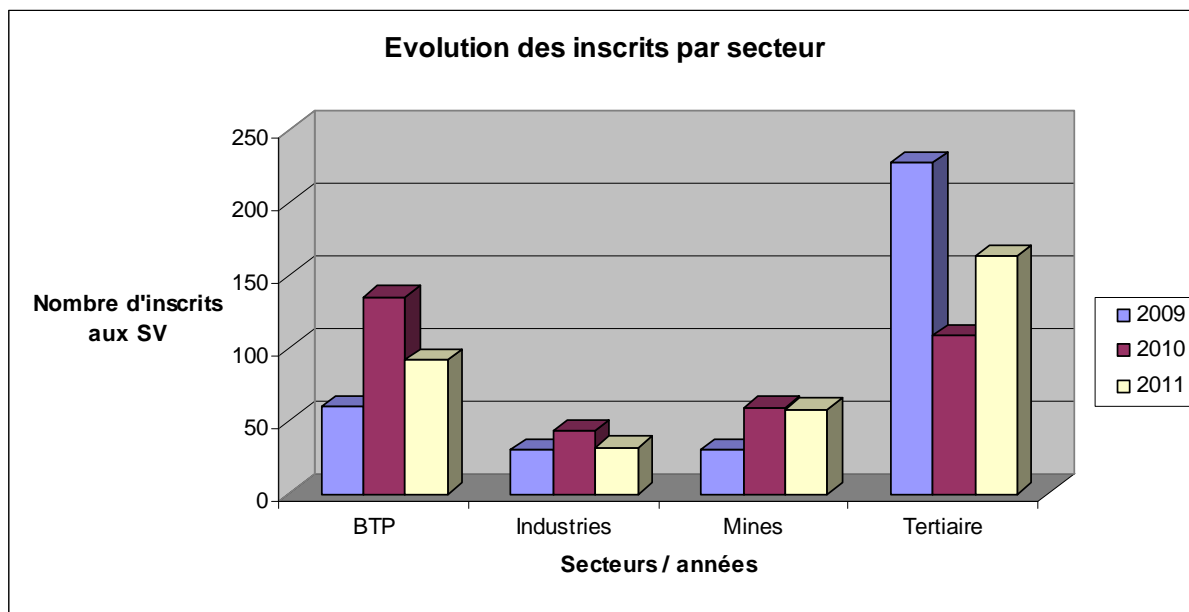
Réussite 2011	Nb Présentés	Nb admis au TP	Taux de réussite
Femmes	128	111	86.72%
Hommes	181	153	84.53%
Totaux	309	264	85.44%

Réussite 2012	Nb Présentés	Nb admis au TP	Taux de réussite
Femmes	109	99	91.11%
Hommes	198	176	86.16%
Totaux	307	219	88%

Partie 6 | Analyse comparative 2009/2010/2011

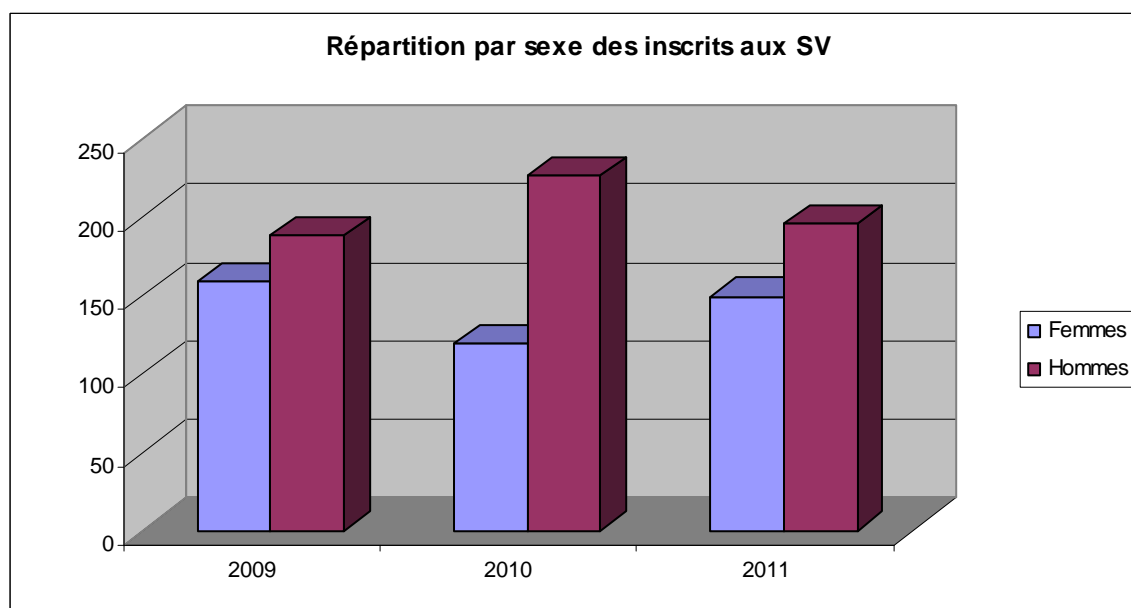
Répartition sectorielle

	Inscrits SV		
	2009	2010	2011
BTP	60	135	92
Industries	30	43	32
Mines	30	59	58
Tertiaire	227	108	163
Total secteurs	347	345	345



Répartition par sexe

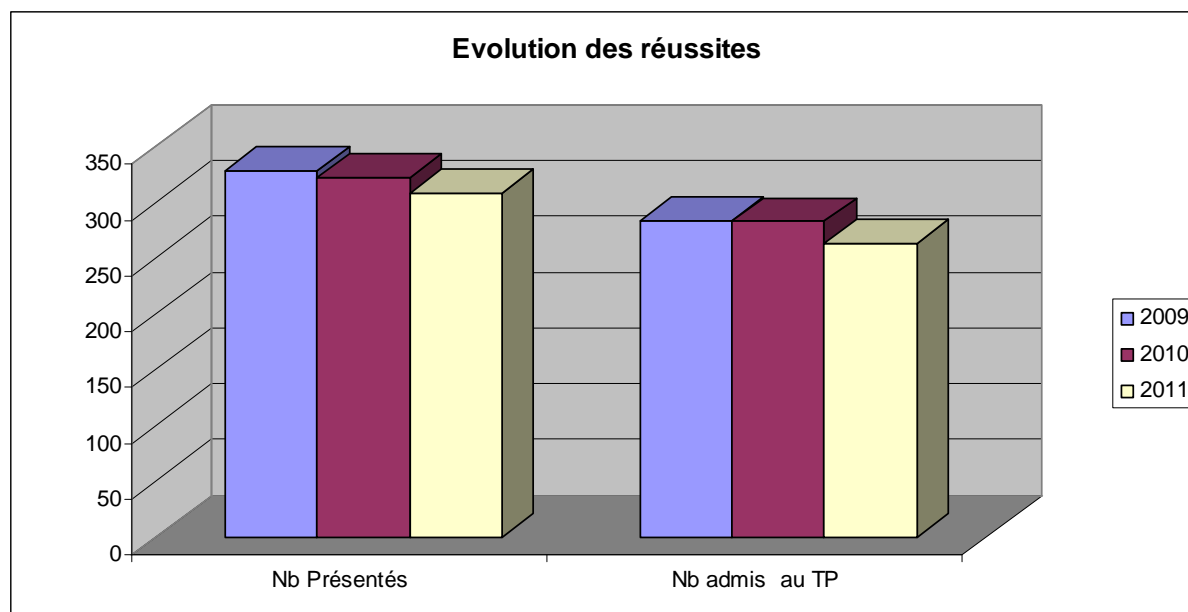
	Inscrits SV		
	Femmes	Hommes	Total
2009	159	188	347
2010	119	226	345
2011	149	196	345



Taux de réussite

Direction de la formation professionnelle continue
Section de la certification professionnelle

	Nb Présentés	Nb admis au TP	Taux de réussite
2009	329	284	86,32%
2010	323	283	87,62%
2011	309	264	85,43%



- PARTIE II -

**LES ACTIONS SPECIFIQUES DE LA DFPC
DE 2010 A 2012**

Partie 1 | Audits et contrôles

Depuis 2010, la section de certification réalise quant à elle, non plus des audits, mais des contrôles de conformité aux engagements des centres, exprimés lors de leur demande d'agrément, en termes de ressources humaines, techniques et organisationnelles mobilisées pour garantir la bonne organisation de la session de validation du titre.

Axe 1 : Capacité à administrer la session de validation

Axe 2 : Conformité du plateau technique pour la mise en situation professionnelle des candidats.

Axe 3 : Capacité à mettre en œuvre la session de validation (hors plateau technique)

Axe 4 : Capacité de mettre en place un suivi du placement des titrés et des parcours à validations partielles

O = oui Conforme (1 point)

O/ac = oui avec conditions (0.5 point)

N = non conforme (0 point)

➤ **Nombre de Contrôle de Conformité en 2010 : 7**

Centre Agréé	Titre	DATE	Axe 1	AXE 2	Axe 3	Axe 4	Note
AFBTP	CEGO	Du 13 au 14/10/10	O/ac	O	N	N	1.5/4
ETFPA NOUVILLE	MALU	Du 26 au 30/04/10	N	O/ac	N	O	1.5/4
ETFPA NOUVILLE	IES	Du 19 au 23/07/10	O/ac	O/ac	O/ac	O	4/4
ETFPA BOURAIL	EE	Du 20 au 21/07/10	O	O	O	O	4/4
ETFPA BOURAIL	AFEM	Du 08 au 09/06/10	O	O/ac	O	O	3.5/4
ETFPA BOURAIL	AR	Du 21 au 22/04/10	O/ac	O/ac	O	O	3/4
ETFPA SURF	APH	Du 27 au 29/09/10	O/ac	O/ac	O/ac	O	2.5/4

➤ **Nombre de Contrôle de Conformité en 2011 : 8**

Centre Agréé	Titre	DATE	Axe 1	AXE 2	Axe 3	Axe 4	Note
--------------	-------	------	-------	-------	-------	-------	------

ETFPA SURF	SER	Du 08 au 10/03/11	O/ac	O	O	O/ac	3/4
ETFPA BOURAIL	EMSA	Du 08 au 9/06/11	O/ac	O	O	O	3.5/4
ETFPA BOURAIL	CARISTE D'ENTREPOT	Du 19 au 21/07/11	O	O	O	O	4/4
ETFPA NOUVILLE	CARRELEUR	Du 20 au 24/06/11	O/ac	O	N	O/ac	2/4
ETFPA NOUVILLE	PLAQUISTE	Du 4 au 6/07/11	N	N	N	O/ac	0.5/4
AFBTP	CB-B	Du 28 au 30/03/11	O/ac	O/ac	O/ac	O/ac	2/4
CFTMC	MREC	Du 24 au 27/10/11	O/ac	O	O/ac	O	3/4
IFAP	CIP ET FPA	Du 05 au 16/12/11	N	O	O/ac	N	1.5/4

➤ **Nombre de Contrôle de Conformité en 2012 : 9**

Centre Agréé	Titre	DATE	Axe 1	AXE 2	Axe 3	Axe 4	Note
ETFPA NOUVILLE	ADVF	Du 27/03/12	N	O/ac	N	O/ac	1/4
AFBTP	CB-B	Du 28 au 30/03/12	O	O	O	O	4/4
ETFPA BOURAIL	TUYAUTEUR INDUSTRIEL	Du 15 au 18/10/12	O	O/ac	O	O	3.5/4
BIEF	CPVR	Du 22 au 24/05/12	O/ac	O/ac	N	O/ac	1.5/4
CFTMC	CPHCP	Du 02 au 05/07/12	O	O/ac	O	O	3.5/4
AFBTP	CPVR	Du 05 au 07/09/12	O/ac	O/ac	O/ac	O	2.5/4
ETFPA BOURAIL	AFEM	Du 19 au 22/03/12	O	O/ac	O	O	3.5/4
ETFPA NOUVILLE	PLATRIER	Du 05 AU 07/11/12	O	N	O	O/ac	2.5/4
AFBTP	CEGO	Du 12 au 13/12/12	O/ac	O	O/ac	O	3/4

Partie 2| Formation des responsables de session de validation

La circulaire DGEFP n°2010-07 du 18 février 2010 relative à l'agrément des organismes préparant au titre professionnel délivré par le ministère de l'emploi précise dans son point 3-1 les modalités du contrôle de conformité, qui « a pour objet d'apprécier *in situ* la conformité des engagements pris par l'organisme pour l'organisation des sessions de validation » lors de la demande d'agrément.

En tant qu'organiseurs des sessions de validation depuis 2009, les centres sont devenus des acteurs de la certification qui participent activement au processus de validation conduisant au titre professionnel du Ministère chargé de l'Emploi. Ils doivent en cela sécuriser juridiquement la mise en œuvre des procédures de validation

Les contrôles de conformité des sessions de validation des titres professionnels du ministère de l'emploi, ont mis en exergue des points de dysfonctionnement récurrents.

C'est sur ces constats qu'à été construit un contenu de formation en 2011 à l'attention des responsables de sessions des centres agréés.

Ainsi ont été mis en œuvre des accompagnements approfondis auprès des responsables de session nouvellement désignés, sur trois demi journées, afin d'aborder conjointement l'ensemble de la réglementation et des étapes de la mise en œuvre d'une session de validation.

Sur 2011 et 2012, 7 centres ont bénéficié de cet accompagnement vis-à-vis de leurs responsables de sessions de validation.

Partie 3| Formation-action des jurys professionnels

La Section Certification Professionnelle gère l'habilitation des examinateurs des sessions de validation des titres professionnels du Ministère de l'Emploi, cela se traduisait habituellement par une information donnée au futur membre du jury d'environ une heure basée sur la présentation par un agent de la section d'un diaporama AFPA adapté.

Depuis l'année 2011, outre cette présentation, une formation des membres de jury est organisée sur une demi journée, destinée à promouvoir et valoriser leur rôle, ainsi que de valider leur habilitation à être évaluateur au cours d'une session de validation d'un titre professionnel.

Au cours de cette action, les points suivants sont abordés:

Etape 1 – Accueil - Présentation des participants et expression de leurs attentes. Présentation du contexte, formulation des attendus et contenu de la formation –

Etape 2 – Présentation d'un diaporama exposant le cadre réglementaire et revenant sur le rôle du jury ainsi que sa démarche au cours d'une session de validation –

Etape 3 – Etude d'un référentiel de certification, par groupe de travail de trois personnes, afin de faire identifier aux participants les points clefs du de l'évaluation et du rôle de jury –

Etape 4 – Restitution des groupes de travail et co construction d'une synthèse opératoire –

Etape 5 – Préparation à la conduite de l'entretien : rappel des éléments permettant l'évaluation (observation épreuve pratique + DSPP + ECF) et des techniques d'entretien (partie entretien DTE + guide jury), accompagnés d'une mise en situation de 20 minutes environ –

Etape 6 – Restitution et questions sur les outils et le déroulement des mises en situations –

Etape 7 – Bilan –

En une année, 8 réunions de ce type ont permis l'habilitation de 80 jurys professionnels.

Partie 4| Professionnalisation des accompagnateurs VAE

Face à la montée en puissance du dispositif Vae en Nouvelle-Calédonie, le rôle des accompagnateurs VAE est devenu d'importance. L'harmonisation des pratiques et la sécurisation des services d'accompagnement a été une priorité suite à la mise en œuvre de la réglementation calédonienne issue des délibérations n° 4/CP et 5 CP du 6 avril 2010.

Au-delà de leur expérience en matière d'accompagnement socio professionnel (conseiller, formateur, psychologue du travail...), nous souhaitons outiller au mieux les accompagnateurs VAE identifiés par la section certification professionnelle.

Grâce à l'expertise des ingénieurs mobilisés dans le cadre de la convention MOM AFPA, nous avons pu mettre en œuvre une action de professionnalisation à destination des accompagnateurs VAE chaque année.

En 2011, une formation- action d'une journée sur le thème de l'entretien explicitation a été organisée.

A la suite l'ingénieur AFPA pouvait se rendre in situ en appui sur une situation réelle.

Malgré la forte mobilisation lors de la journée de formation, cet accompagnement n'a pas été mobilisé par les accompagnateurs identifiés.

En 2012, notre action a été ciblée sur le Dossier de Synthèse de la Pratique Professionnelle.
Un guide d'écriture du DSPP a été conjointement validé.

- III -

**LE DEVELOPPEMENT DES CERTIFICATIONS
PROFESSIONNELLES CALEDONIENNES DE 2010 A 2012**

**Partie 1| Etat des lieux des certifications
professionnelles abouties au 31 décembre 2012**

Au 31 décembre 2012, treize certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie (portées par une Direction ou un Service de la Nouvelle-Calédonie) étaient en vigueur :

Autorité certificatrice	Intitulé	Texte de référence
Direction de la formation professionnelle continue	Agent de tourisme	Arrêté n°2008-3511/GNC du 29.07.08
Direction de la formation professionnelle continue	Ouvrier aquacole qualifié	Arrêté n°2010-4807/GNC du 14.12.10
Direction des affaires sanitaires et sociales	Accompagnateur de vie	Arrêté n°2008-3513/GNC du 29.07.08
Direction des affaires sanitaires et sociales	Ambulancier	Arrêté n°2010-4359/GNC du 26.10.10
Direction jeunesse et sports	Animateur de proximité	Arrêté n°2008-2695/GNC du 10.06.08
Service de la marine marchande et des pêches maritimes	Capitaine à bord d'un navire de moins de 10 m	Arrêté n°2011-1371/GNC du 19.07.11
Direction des affaires sanitaires et sociales	Aide médico-psychologique	Arrêté n°2011-455/GNC du 22.02.11
Direction des affaires sanitaires et sociales	Moniteur éducateur	Arrêté n°2011-455/GNC du 22.02.11
Direction jeunesse et sports	Accompagnateur de sortie pédestre	Arrêté n°2011-2381/GNC du 11.10.11
Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres	Conducteur poids lourd de transport et de livraison de marchandises	Arrêté n°2011-2697/GNC du 15.11.11
Direction jeunesse et sports	Accompagnateur de sortie	Arrêté n°2011-

sports	équestre	2723/GNC du 15.11.11
Direction jeunesse et sports	Animateur Kayak Va'a	Arrêté n°2012-1047/GNC du 09.05.12
Direction jeunesse et sports	Certificat de spécialisation stand up paddle, wave ski	Arrêté n°2012-1049/GNC du 09.05.12

De plus, six certificats de qualification professionnelle (CQP) ont été créés par voie d'avenant à la convention collective de la branche professionnelle concernée et enregistrés au répertoire des certifications professionnelles :

Autorité certificatrice	Intitulé	Arrêté d'enregistrement
Branche professionnelle Hôtels, Bars, Cafés et Restaurants	Employé d'hébergement Front office	Arrêté n°2009-427/GNC du 03.02.09
Branche professionnelle Hôtels, Bars, Cafés et Restaurants	Employé d'hébergement Back office	Arrêté n°2009-425/GNC du 03.02.09
Branche professionnelle Commerce et Divers	Technicien, Electricien, Electronicien Automobile	Arrêté n°2010-2979/GNC du 07.09.10
Branche professionnelle Commerce et Divers	Vendeur Automobile	Arrêté n°2011-265/GNC du 08.02.11
Branche professionnelle Mines et Industrie	Technicien de maintenance d'engins miniers et de TP	Arrêté n°2011-1689/GNC du 02.08.11
Branche professionnelle Commerce et Divers	Mécanicien confirmé Véhicule Léger	Arrêté n°2012-4099/GNC du 13.12.12

Partie 2 | Etat des lieux des certifications professionnelles en cours au 31 décembre 2012

Plusieurs certifications ont fait l'objet courant 2012 de réunions de travail pour l'élaboration des référentiels métier et certification, en vue de leur création.

Les certifications en cours au 31 décembre 2012, sont :

- portée par la Direction de la Culture, de la Condition Féminine et de la Citoyenneté

Intervenant Artistique Culturel

- portée par la Direction de la Formation Professionnelle Continue

Technicien d'Intervention en Télécommunications

- portées par la Branche professionnelle « Sécurité »

CQP Convoyage de fonds

CQP Agent de maintenance des installations (gabiste)

CQP Opérateur de traitement de valeurs (manipulateur de fonds)

- portée par la Branche professionnelle « Industrie »

CQP Agent de production en plasturgie

Partie 3 | La mise en œuvre des certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie

Les organismes de formation désirant préparer à la délivrance d'une certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie, doivent déposer auprès de la DFPC une demande d'habilitation conformément à l'arrêté n°2007-2039/GNC du 3 mai 2007 relatif à la procédure de demande d'habilitation d'un organisme de formation.

Les étapes de l'habilitation d'un Organisme de Formation sont :

Réception du dossier de demande	Instruction technique par l'Autorité Certificatrice	Rédaction d'un arrêté d'habilitation	Notification de l'arrêté	Mise à j du RCP NC
---------------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------	--------------------

2011 - 4 ORGANISMES DE FORMATION HABILITES

GIE Tourisme PN	Agent de tourisme	Arrêté n°2010-2367/GNC du 06.07.10
BIEF	Agent de tourisme	Arrêté n°2011-1277/GNC du 21.06.11
ETFPA	Accompagnateur de Vie	Arrêté n°2011-1749/GNC du 09.08.11
IFPSS	Moniteur éducateur	Arrêté n°2011-1497/GNC du 19.07.11
	Ambulancier	Arrêté n°2011-2273/GNC du 27.09.11

2012 - 3 ORGANISMES DE FORMATION HABILITES

ETFPA	Conducteur poids lourd de transport et livraison de marchandise	Arrêté n°2012-939/GNC du 24.04.12
EMM	Capitaine à bord de navires de moins de 10 m	Arrêté n°2012-513/GNC du 13.03.12
GIE Tourisme PN	DAKAV	Arrêté n°2012-2007/GNC du 21.07.12

Partie 4| Le répertoire des certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie

Le répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC), est une base de données des certifications à finalité professionnelle (diplômes, titres, certificats de qualification) préparées et délivrées en Nouvelle-Calédonie.

Il recense :

- Les certifications créées localement soit par l'institution Nouvelle-Calédonie, soit par des organismes divers (chambres consulaires par exemple),
- Les certifications professionnelles délivrées localement par l'État.
- Les certificats de qualifications professionnels délivrés par les branches professionnelles.

Il est accessible au grand public via le site internet www.rcpnc.gouv.nc

Il regroupe 191 certifications professionnelles:

- 13 certifications de la Nouvelle-Calédonie
- 171 certifications d'Etat
- 6 CQP de branche
- 1 titre privé

Tous les travaux de la C.C.C.P. sont téléchargeables, sur une année d'antériorité.

Partie 5| L'évolution des certifications calédoniennes depuis les cinq dernières années

